

symboles qu'accepterait la majorité des Canadiens. D'après notre dernier recensement, seulement 23 p. 100 des Canadiens sont d'origine britannique alors que le reste de la population est composée d'autochtones et d'habitants originaires de nombreux autres pays. J'admets que bien d'autres questions sont plus importantes que celle-ci.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: J'ai parlé de ces autres sujets. En fait, j'ai de nombreux bills d'initiative privée les concernant. Cependant, j'estime cette question suffisamment importante pour exposer mes idées et m'en occuper. Encore une fois, je n'accorde pas un ordre prioritaire à la question mais beaucoup de mes commettants en sont irrités, et moi de même. Il faut se prononcer là-dessus, et c'est ce que je fais. Je répète qu'il n'est pas question d'affaiblir la monarchie ou les institutions britanniques, mais, je le proclame hautement, de renforcer le Canada, et je suis fier de présenter ce bill.

• (1710)

[Français]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, puis-je vous présenter de nouveaux verres, parce que je puis vous dire qu'entre le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi-même, il y a toute une différence non seulement en apparence, mais aussi en politique.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Simplement 100 livres.

L'hon. M. Lambert: Oh non!

J'estime que le député est tout à fait dans son droit quand il présente le bill, néanmoins je ne suis pas du tout d'accord avec la teneur du bill. La formule même du bill renferme une contradiction. Permettez-moi d'attirer votre attention sur les mots suivants:

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Les citoyens du Canada font ensuite fi de la Couronne. Le député oublie que le Parlement du Canada comprend trois éléments: La Couronne, le Sénat et la Chambre des communes.

M. Allmand: C'est ce que j'ai dit.

L'hon. M. Lambert: Il se peut que le député l'ait dit, mais si c'est là le serment d'allégeance que, selon lui, un nouveau citoyen doit prêter, il indique en même temps que le serment d'allégeance que prête un député de la Chambre des communes devrait être modifié pour être conforme à celui qu'il propose.

M. Allmand: C'est bien ça.

L'hon. M. Lambert: Alors je lui dirai qu'un tel serment irait à l'encontre de notre constitution, de notre forme de gouvernement. Le député ne saurait avoir l'un et l'autre. J'ignore combien de fois il a assisté aux cérémonies officielles au cours desquelles les émigrants deviennent citoyens canadiens; pour ma part, au moins dix fois l'an, à l'invitation du juge, je me rends à la cour de citoyenneté d'Edmonton où les nouveaux citoyens du Canada prêtent le serment d'allégeance après avoir renoncé à leur citoyenneté antérieure respective. J'aimerais signaler maintenant que le serment proposé par le député est imparfait du fait qu'il ne mentionne pas l'allégeance à

[M. Allmand.]

laquelle l'intéressé renonce avant de devenir citoyen canadien. Voilà en quoi la formule laisse à désirer.

M. Allmand: La formule présentement en usage ne le mentionne pas non plus.

L'hon. M. Lambert: Si.

Fort de mes années d'expérience des cours de citoyenneté, je dirai que je ne comprends pas pourquoi un nouveau Canadien de la région de Montréal serait différent de ceux d'Edmonton. J'ai constaté chez toutes les personnes qui prêtent le serment d'allégeance à la reine du Canada le plus profond sentiment de fierté. Et c'est le nom de la Reine du Canada qui figure sur le serment d'allégeance prêté par les citoyens canadiens—la Reine et non la constitution. Alors pourquoi présenter un tel bill qui n'apporte rien.

Je me souviens il y a maintes années, jeune homme à l'époque, d'avoir prêté serment comme membre des Forces armées de Sa Majesté. J'avais juré de servir fidèlement ma Reine et mon pays. Des millions de Canadiens avaient fait de même. Certains étaient peut-être trop jeunes à l'époque pour en faire l'expérience. Sans refuser à d'autres députés le droit d'exprimer leur opinion, je dirai que l'acceptation du principe dont s'inspire un pareil serment d'allégeance, maintenant ou à n'importe quel autre moment de ma vie, serait pour moi un geste rétrograde. Au fond c'est du républicanisme instauré à petites doses à coup d'amputations variables. Le député sourit, libre à lui, mais je lui demande seulement d'aller visiter ma région et d'essayer de justifier cette mesure auprès du public. Oh! Il y a certainement des gens auxquels la mesure ne répugnera pas; j'en conviens. Mais ceux qui disent respecter la constitution les désapprouveraient.

La constitution précise que la reine est le chef d'État de notre pays et qu'elle est la reine du Canada. Du point de vue du Canada, elle n'est pas la reine d'Angleterre, comme l'a dit le député. Le député a signalé la possibilité de problèmes exacerbants auxquels sont aux prises le Canada et l'Angleterre. Grands dieux, ils existent depuis toujours. Des problèmes existent depuis l'arrivée des Britanniques en Amérique du Nord, entre les gouvernants de leur pays et les habitants du nôtre. Pourtant, cela n'a pas abouti à quelque amoindrissement que ce soit de notre reconnaissance du statut de la reine comme notre chef d'État. Je trouve insensé, d'une part, de reconnaître Sa Majesté comme chef d'État et, d'autre part, de prêter le serment d'allégeance à quelque chose qui est tout à fait différent. De fait, la moitié du serment d'allégeance proposé se trouve dans la formule en usage. Citons, par exemple, cette expression d'observer fidèlement les lois de ce pays. Qu'y a-t-il de grandiose là-dedans? Il s'agit de savoir à qui il faut prêter le serment d'allégeance. Faut-il prêter serment sur la constitution, sur quelque chose que l'on peut modifier, qui n'est pas sacro-saint? Je trouve cela inadmissible.

[Français]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer mon opinion sur le bill présenté par mon collègue, l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) non seulement à titre de Canadien, mais aussi à titre de député de la circonscription de Rimouski, au Québec, qui est située dans une des régions les plus françaises du Canada. Je suis aussi fier de cette désignation que je suis fier d'être Canadien.